

05/07/2016

Référence n° 0017701005

Pour exercer une activité de mise en place de la semence de taureau, de bélier ou de bouc en monte publique artificielle, les entreprises de mise en place (EMP) doivent être déclarées auprès de l'Institut de l'Elevage.

Toute modification que ce soit au niveau :

- des données générales de l'EMP,
- des regroupements s'il y en a,
- des techniciens d'inséminations,
- des liens EMP-ES
- ou des dépôts

Doit être transmise à l'Institut de l'Elevage par le biais de l'application ETRIA.

Tout nouveau regroupement, technicien d'insémination rattaché à mon EMP, lien EMP-ES ou dépôt doit être déclaré auprès de l'Institut de l'Elevage par ETRIA.

1- Connexion à l'application ETRIA

Aller sur l'application ETRIA http://www.etria.idele.fr/

Saisissez dans « Nom d'utilisateur » votre identifiant et tapez votre « Mot de passe ».



Cliquez sur « se connecter ».



05/07/2016

Référence n° 0017701005

Vous arrivez sur la page suivante.

Allez dans le menu et choisir « entreprise de mise en place ».

 - Quand vous passez avec la souris sur « entreprise de mise en place » et si vous avez déjà déclaré votre EMP, les options :

- « modifier données EMP »,
- « créer un lien EMP-ES »,
- « créer un lien EMP-technicien »,
- « créer un dépôt »,
- « créer un regroupement organismes dans EMP » S'affichent.



2- Pour modifier des données existantes de votre EMP

Cliquez sur « modifier données EMP ».





05/07/2016

Référence n° 0017701005

L'écran suivant s'affiche :



Vous pouvez choisir l'onglet sur lequel vous souhaitez apporter des modifications en cliquant directement sur cet onglet :

- -Modifier EMP : données générales de l'EMP
- -Regroupements: regroupements d'organismes
- -Liens EMP-Techniciens
- -Liens EMP-ES
- -Dépôts



05/07/2016

Référence n° 0017701005

→ Sur chaque onglet, quand vous avez fini de saisir vos données : cliquez sur «enregistrer ».



Le message suivant apparait :



Cliquez sur « oui, je valide ».



Puis cliquez sur « OK ».

Quand vous avez terminé les modifications sur l'onglet, vous devez cliquer sur « transmettre » afin de transmettre votre demande de modification à l'Institut de l'Elevage.

→ L'onglet apparait en rouge avec l'information « transmis » indiqué à côté du titre.



05/07/2016

Référence n° 0017701005

Modification des regroupements/ liens EMP-techniciens/ liens EMP-ES/ dépôts :

Pour modifier des données sur :

- les « regroupements »,
- les « liens EMP-techniciens »,
- les « liens EMP-ES »,
- les « dépôts »,

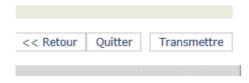
Il faut cliquer sur l'icône modifier ce lien en fin de ligne. Les champs modifiables apparaissent.



Une fois votre modification faite, pour l'enregistrer, cliquer sur l'icône de validation verte (ou sur la croix rouge pour annuler votre modification).



La ligne modifiée apparaitra surlignée en vert.



Cliquez ensuite sur « transmettre » pour transmettre votre demande de modification.

Les messages suivants apparaissent :



Cliquez sur « oui, je valide »



Puis après le message suivant : cliquez sur OK



05/07/2016

Référence n° 0017701005

3- Pour créer un nouveau lien de votre EMP avec une ES

Choisir l'option « créer lien EMP-ES », vous arrivez sur la page suivante.



©2009 AEI - version 4

Si vous avez déclaré des regroupements, vous devez, au niveau du code organisme, **choisir dans la liste déroulante l'organisme opérationnel auquel l'ES est rattaché.**

- Saisissez le code ES : le nom de l'ES apparaitra automatiquement.
- Choisissez la race qui vous concerne dans la liste déroulante.
- Vous pouvez indiquer une sous-zone de liaison si nécessaire.
- Saisissez la date de début de lien entre votre EMP et l'ES.

Cliquez sur « créer ».



05/07/2016

Référence n° 0017701005

-Vous pouvez ajouter d'autres liens pour la même espèce en cliquant sur « ajouter un lien ».



-Vous pouvez ajouter d'autres liens pour une nouvelle espèce en cliquant sur « ajouter une espèce ».

Si vous cliquez sur ce bouton, un nouveau tableau apparait, celui-ci se renseigne de la même façon que précédemment.

Ensuite cliquer sur « transmettre » afin que votre déclaration soit transmise à l'Institut de l'Elevage puis traitée.

4- Pour créer un nouveau lien d'un technicien d'IA avec votre EMP Choisir l'option « créer un lien EMP-technicien », vous arrivez sur la page suivante



Si vous avez déclaré des regroupements, vous devez, au niveau du code organisme, choisir dans la liste déroulante l'organisme opérationnel auquel le technicien d'insémination est rattaché.



05/07/2016

Référence n° 0017701005

Si votre inséminateur a un numéro de licence attribué par l'Institut de l'Elevage connu dans le SIG, saisissez :

- votre code agent
- le numéro de licence de l'inséminateur

Le nom et le prénom vont s'afficher automatiquement.

- la date de début de contrat

Puis cliquez sur le bouton « créer »

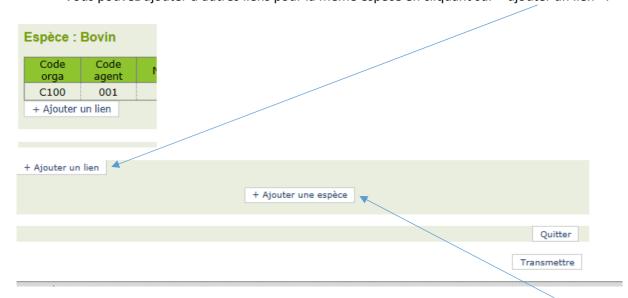
Si votre inséminateur est un vétérinaire et n'a pas de numéro de licence attribué par l'Institut de l'Elevage connu dans le SIG :

- cochez « vétérinaire »
- saisissez :
 - o le code agent
 - o son numéro d'ordre vétérinaire
 - o le nom et le prénom
 - o la date de début de contrat

Puis cliquez sur le bouton « Créer »

Si vous voulez rajouter d'autres liens EMP-Techniciens pour la même espèce

- Vous pouvez ajouter d'autres liens pour la même espèce en cliquant sur « ajouter un lien ».



 Vous pouvez ajouter d'autres liens pour une nouvelle espèce en cliquant sur « ajouter une espèce ».

Si vous cliquez sur ce bouton, un nouveau tableau apparait, celui-ci se renseigne de la même façon que précédemment.

Ensuite cliquer sur « transmettre » afin que votre déclaration soit transmise à l'Institut de l'Elevage puis traitée.

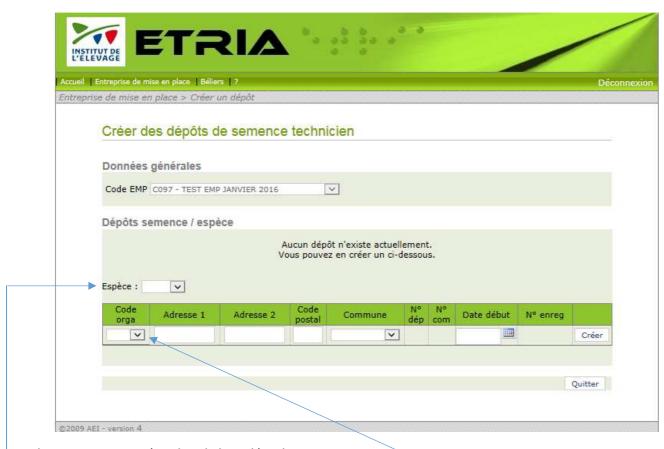


05/07/2016

Référence n° 0017701005

5- Pour créer un nouveau dépôt de semences

Choisir l'option « créer un dépôt », vous arrivez sur la page suivante.



Choisissez votre espèce dans la liste déroulante.

Si vous avez déclaré des regroupements, vous devez, au niveau du code organisme, choisir dans la liste déroulante l'organisme opérationnel auquel le dépôt est rattaché.

Saisissez l'adresse dans « adresse 1 » et si elle est trop longue, complétez dans « adresse 2 » puis le « code postal », la « commune » dans la liste proposée et la « date de début » d'activité du dépôt. Cliquez sur créer.

Vous pouvez ensuite:

- créer un nouveau dépôt pour la même espèce en cliquant sur « ajouter un dépôt »



- ou des dépôts pour une autre espèce, cliquez alors sur « ajouter une espèce ».

Ensuite cliquer sur « transmettre » afin que votre déclaration soit transmise à l'Institut de l'Elevage puis traitée.



05/07/2016

Référence n° 0017701005

6- Pour créer un nouveau regroupement

Si votre EMP est composée de nouveaux regroupements et que vous souhaitez que les inséminateurs et les dépôts soient rattachés à ces organismes, il faut les déclarer à ce niveau.

Choisir l'option « créer regroupement d'organismes dans EMP », vous arrivez sur la page suivante.



Si vous avez des entités opérationnelles :

- choisir dans la liste déroulante le code organisme opérationnel,
- indiquer la date de début de validité, éventuellement un commentaire
- cliquer sur « ajouter » : la ligne apparaitra dans le tableau. Vous pouvez la supprimer en cliquant sur la croix rouge.

Ensuite cliquer sur « transmettre » afin que votre déclaration soit transmise à l'Institut de l'Elevage puis traitée.

7- Vos contacts à l'Institut de l'Elevage :

Véronique BONNEMENT_-veronique.bonnement@idele.fr - Tél 01 40 04 52 47

etria@idele.fr